

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

CONDITIONS DE LIVRAISON DES DOCUMENTS

I. OBJET

Le but de ce document est d'indiquer les modalités de livraison et d'acceptation de marchandises sur le site de :

Diffusion Plus, adresse de livraison :

Diffusion Plus

Autoroute A13 sortie 17

ZA Les Champs Chouette

27600 Saint Aubin sur Gaillon

1. Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 sur rendez-vous pris au plus tard 24h avant livraison.

2. Contact :

Responsable réception: Séverine LORET 02 32 77 85 36

Mail : reception-magasin@diffusionplus.fr

II. CONDITIONS DE DECHARGEMENT

1. Conditionnement

- Palette « Europe » de 80x120cm
 - o Hauteur maximum de 1,20 mètre
- Les palettes doivent être filmées avec ou sans dessus de palette cerclé.
- Chaque palette doit être identifiée par une affiche indiquant :
 - o La nature des documents :
Professions de foi, Enveloppe, BDV Mairie, BDV propagande
 - o La référence des documents ou nom de listes/candidat
 - o La quantité des documents.
 - o Le poids brut de la palette

2. Bon de livraison

➔ Toute marchandise livrée doit obligatoirement être accompagnée de son bon de livraison (BL).

Contenu du BL :

- Expéditeur
- Adresse de livraison
- Descriptif de la marchandise (cf ci-dessus)
- Quantité livrée et poids brut total
- Etat de livraison (partielle ou soldée)

3. Déchargement

Le chauffeur doit présenter ses papiers à la réception du magasin avant la mise à quai.

Il doit se conformer aux règles sanitaires affichées à la réception.

Il doit se conformer aux instructions qui lui seront données sur place pour la mise à quai

III. CONDITIONNEMENT

| | Conditionnement | Qté par paquets | Qté par cartons | Poids max |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------|
| Propagande A4 | En cartons | | 3000 | 15kgs |
| BV format A6 pour mise sous pli | En cartons | | 12000 | 15kgs |
| BV format A6 pour envoi mairies | En cartons | 1000 | 12000 | 15kgs |

IV. IDENTIFICATION

Identification cartons : Qté - nom de liste et/ou 1 exemplaire sur le dessus

V. DATES LIMITES DE DÉPÔT

Tour 1 :

10 mai 18h00 : 1 exemplaire de bulletin de vote et 1 exemplaire de circulaire à la commission de propagande à la préfecture de Mâcon

17 mai 9h30 : livraison chez le routeur

Tour 2

22 juin 9h30 : 1 exemplaire de bulletin de vote et 1 exemplaire de circulaire à la commission de propagande à la préfecture de Mâcon

22 juin 18h00 : livraison chez le routeur